16019*08

CADRE RÉSERVÉ

DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2026

POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du code de la Construction et de l'Habitation)

PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET
www.caf.fr, www.msa.fr (*)

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

(*) ou sur www.cps-stbarth.fr pour les ressortissants de Saint-Barthélemy

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre de calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos charges déductibles et pensions alimentaires de l'année 2026.

Nous vous demandons de nous communiquer ces informations (en vous aidant de la notice jointe) et de nous retourner la déclaration le plus rapidement possible, datée et signée.

En l'absence de déclaration sur le site internet de votre caisse (Caf/MSA) ou de retour de ce formulaire, votre aide au logement pourra être diminuée. Dès réception de votre déclaration, le montant de votre aide au logement sera régularisé.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

Votre Caf/MSA

S7161g

Emplacement réservé

IDX P 3201700 Z

AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2026

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES **MONTANTS NETS IMPOSABLES** DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer	
Nom	.....	.....	.....	.....
Prénom	.....	.....	.....	.....
Date de naissance	.....	.....	.....	.....

Attention : ne déclarez pas vos revenus (salaire, retraite, chômage...)

1. Frais réels professionnels	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €
2. Pensions alimentaires perçues	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €
3. Pensions alimentaires versées				
- Pensions alimentaires versées en 2026 et fixées avant 2006	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €
- Autres pensions alimentaires	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €
4. Aucune des ces ressources (cochez la case)	☐	☐	☐	☐

Si vous ou un membre de votre foyer avez payé des frais de tutelle/curatelle, merci de renseigner le montant de ces frais de 2026 dans les cases ci-dessous

5. Frais de tutelle déduits de vos revenus en 2026	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €	☐☐☐☐☐ €

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle qui les modifierait.
Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de France Travail, du service des impôts et de l'Agence de services et de paiements (ASP) ; qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

A ..... Le .....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du code de la Sécurité sociale - L. 851-2 du Code de la construction et de l'habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L. 583-3 du Code de la sécurité sociale - Article L. 852-1 du Code de la construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.
Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L. 311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

IDX P 3201700 Z